

CHAPITRE 1

LE ROLE DES FAMILLES DANS L'ACCUEIL DES MIGRANTS VERS LES VILLES AFRICAINES

Thérèse LOCOH

La migration de la campagne vers la ville, d'une petite ville vers une capitale, à l'intérieur d'une région ou à des milliers de kilomètres, affecte la vie quotidienne d'un grand nombre de familles africaines. Rares sont celles qui restent à l'écart de ces redistributions, temporaires ou durables, de la population. Recherche d'emploi pour beaucoup. Burkinabè en quête de travail en Côte d'Ivoire, Ghanéens délaissant leur pays exsangue pour le riche Nigéria, ruraux en route vers une mythique métropole mais aussi mouvements de panique, de catastrophe, de fuite : affamés du Sahel agglutinés à la périphérie des villes, réfugiés fuyant des guerres fratricides. C'est l'un des facteurs de changement les plus flagrants de l'Afrique d'aujourd'hui. Le mouvement d'urbanisation est si rapide (la croissance annuelle moyenne des capitales africaines varie entre 4 % et 10 % l'an) que les populations des villes africaines sont souvent à plus de 50 % originaires de la campagne. Un tel afflux de nouveaux habitants suscite de nombreux problèmes. Les infrastructures d'accueil sont pour le moins défectueuses lorsqu'elles ne sont pas inexistantes, les emplois disponibles ne sont pas adaptés à l'offre de travail. Les conditions de vie des nouveaux arrivants sont donc souvent très précaires.

Dans l'accueil des migrants, dans l'amortissement des coûts liés à leur arrivée pour les villes, les familles jouent un rôle extrêmement important. Face à des structures administratives et politiques mal équipées pour résoudre les problèmes de l'intégration des migrants, canaliser les migrations, planifier la création d'emplois urbains, ce sont les structures familiales qui, vaille que vaille, amortissent une bonne partie des coûts psychologiques, sociaux, économiques de l'arrivée des nouveaux venus vers les villes.

1. LA FAMILLE, STRUCTURE RESIDENTIELLE D'ACCUEIL

On a souvent souligné que la fidélité aux solidarités traditionnelles et, notamment, au devoir d'hospitalité est un facteur incitatif de la migration (Descloîtres, 1972).

Très souvent, la décision de migrer est encouragée, voire déclenchée, par la présence de membres de la famille dans la ville de destination. Parfois même c'est la famille urbaine qui «recrute» le migrant. C'est particulièrement frappant pour les enfants et surtout les petites filles qu'une famille de la ville accueille et parfois fait venir pour contribuer aux tâches familiales. Ces enfants dits «confiés» sont souvent une main-d'oeuvre d'appoint non négligeable et l'on peut gager que nombreux sont ceux qui, ayant vécu leur adolescence en ville, s'y inséreront et ne retourneront plus au village. Certes, cette migration d'enfants du village vers

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 26846 ex 2

Cote : A

les familles urbaines n'a pas pour seule motivation de se procurer de la main-d'œuvre à bon marché, elle peut être aussi une migration de scolarisation ou une migration d'«assistance» (soulager une famille du village en prenant en charge l'éducation d'un enfant) mais, en termes d'acculturation à la ville, le résultat est souvent le même : ces jeunes ruraux deviennent candidats à la vie urbaine. Ces migrations de jeunes sont, on le sait, relativement importantes. Antoine et Guillaume (1985) ont montré qu'à Abidjan, dans les ménages dont le chef est un homme, 17 % des enfants résidents sont des enfants «confiés» et 37 % dans les ménages dont le chef est une femme. Dans le Sud-Togo (LOCOH, 1983), nous avons constaté que, sur un échantillon d'enfants nés en milieu rural dont la mère vit toujours dans un village, 5,3 % des garçons et 12,8 % des filles de 10-14 ans vivent à Lomé ou dans une autre ville du Togo. Pour les filles, dès 5-9 ans, on trouvait 6 % d'émigrés vers Lomé.

Si la coutume de cette «circulation» des enfants au sein des lignages est bien connue et décrite, on n'a pas encore étudié quel était son rôle d'incitation à l'installation en ville. Il serait possible d'analyser cette relation éventuelle soit par des biographies de migrants soit au moyen de questions rétrospectives assez simples sur le lieu de résidence familial au cours de l'enfance (lieu de résidence et lien avec le chef de ménage dans lequel on résidait) au cours d'enquêtes ayant d'autres objectifs (enquêtes fécondité par exemple).

Si les familles ont accueilli volontiers les enfants et, parfois, sollicité leur venue, on doit aussi se demander comment évolue l'attitude des familles à l'égard de cette prise en charge. A Abidjan, les familles dont les chefs de ménage résident en habitat aisé sont les plus «accueillantes». On peut se demander s'il n'y aura pas des réticences croissantes envers l'accueil des jeunes dans les milieux des employés prolétariés des villes, pour lesquels les difficultés quotidiennes sont telles qu'un enfant «confié» devient plus une charge (une bouche à nourrir) qu'un avantage (deux bras pour travailler). Là encore, une étude selon le type d'habitat, le milieu social serait à entreprendre.

Pour les enfants, les adolescents, la solidarité familiale s'exerce encore de façon assez large, mais les adultes, les jeunes en quête d'emploi, peuvent prétendre eux aussi à être accueillis par les membres de leur famille (au sens de la grande famille africaine) résidant en ville. La concession d'un oncle, d'un cousin éloigné serviront bien souvent de premier logis au candidat à la migration. Le réseau de connaissances de la famille d'accueil sera mis à profit dans la recherche d'un emploi, d'un logement.

Pour le migrant, on peut distinguer trois solutions d'accueil lors de l'arrivée : l'hébergement familial, l'hébergement par des originaires du même village et l'hébergement individuel, le migrant acquérant alors son propre logement. Les foyers, les structures d'accueil collectives sont quasiment inexistantes. Quel est l'hébergement le plus fréquent en fonction de la durée d'installation ? On ne le sait pas mais il y a fort à parier que, dans les villes à recrutement de proximité (comme Lomé par exemple), l'hébergement familial est le plus fréquent, alors que, dans les métropoles à recrutement multinational (Abidjan, Lagos), l'hébergement avec d'autres migrants originaires du même village est relativement

courant. L'hébergement individuel est souvent celui de l'insertion durable en ville. Il vient après une résidence temporaire dans une famille. Quel est le type d'hébergement le plus efficace au regard de l'adaptation du migrant à la ville ? Quelle est la charge économique qui pèse sur les familles urbaines du fait de l'accueil des migrants ? Cet accueil fait-il partie d'une stratégie (se procurer de nouveaux dépendants (OSMONT, 1981) ? Si l'accueil des familles était moins général, y aurait-il un certain ralentissement des flux migratoires, ou bien, les migrants, irrésistiblement attirés par les villes, viendraient-ils néanmoins ? Autant de questions auxquelles des enquêtes pourraient apporter des réponses. Les statistiques censitaires, elles aussi, pourraient ne pas être muettes, pour peu qu'on dispose de tableaux confrontant les types de ménages et le statut des individus au regard de la migration. Nous avons trouvé, par exemple, pour le Ghana en 1960, des tableaux sur la taille des ménages dans lesquels vivent les citadins selon leur durée de résidence dans la ville considérée.

La proportion d'isolés reste, chez les migrants masculins, supérieure à celle des citadins de souche (tableau 1)

Elle est plus élevée pour les migrants arrivés depuis six mois que pour ceux qui sont arrivés depuis moins de six mois, ce qui fait penser à un hébergement temporaire des migrants dans une famille d'accueil. Chez les femmes, la proportion d'isolées reste très faible. Il est rare qu'une femme s'installe seule en Afrique.

La proportion de personnes vivant dans des ménages de dix personnes ou plus est, pour les deux sexes, plus élevée pour les migrants anciens et pour les natifs de la ville que pour les autres habitants.

Tableau 1 : Proportion de personnes dans certains ménages selon la durée de résidence en ville, Ghana, 1960.

Durée de résidence	pourcentage de personnes vivant :			
	seules (20 ans et +)		dans les ménages de 10 pers. ou + (20 ans et plus)	
	H	F	H	F
Moins de 6 mois	21,6 %	5,2 %	7,6 %	11,4 %
6 mois à - 1 an	26,2 %	7,1 %	9,3 %	9,2 %
1 à 4 ans	25,0 %	5,7 %	7,6 %	9,9 %
5 ans ou plus	21,4 %	4,6 %	10,0 %	17,9 %
Depuis naissance	17,3 %	5,5 %	16,0 %	18,1 %

L'insertion du migrant dépend, certes, du milieu familial qui va éventuellement l'accueillir mais aussi du statut familial personnel qui est le sien à son

arrivée en ville. Selon qu'il est célibataire ou non, qu'il vient avec son conjoint et des enfants ou non, son intégration à la ville prendra des chemins différents.

La décision de migrer est à la charnière de deux domaines, économique et familial. Situation familiale et statut professionnel vont donc se combiner dans l'adoption de stratégies d'insertion, qui d'ailleurs sont déterminées en grande partie par le groupe familial du migrant, et non pas seulement par le candidat au départ. Un jeune célibataire acceptera aisément un statut de dépendant dans une famille d'accueil, mais considérera - et son groupe familial avec lui - son passage en ville comme une période transitoire.

Une femme pour qui la migration constituerait, plus ou moins, une rupture dans sa vie matrimoniale, serait contrainte à la réussite, le retour en arrière s'avérant difficile. Un ménage avec enfants sera encore dans une situation différente, car un accueil dans une famille de la ville posera plus de problèmes que pour un isolé. Il est donc important dans l'étude de l'intégration des migrants au milieu urbain de considérer non seulement le rôle des familles déjà implantées en ville qui hébergeront éventuellement le nouveau venu mais aussi de prendre en compte les statuts familiaux des migrants à leur arrivée et d'analyser leur rôle dans les stratégies d'insertion. L'état matrimonial du migrant, le groupe familial qu'il laisse derrière lui ou entraîne dans son voyage influenceront sur ses choix résidentiels comme sur la durée de son séjour et les chances d'intégration au nouveau milieu urbain.

Il faudrait disposer de statistiques censitaires distinguant, pour l'analyse des ménages et des familles, les chefs de ménage migrants des autres chefs de ménage et avoir des études sur les ménages dans lesquels se trouvent les migrants selon leur durée de résidence. Vivent-ils isolés ? En groupes de célibataires ? Arrivent-ils plutôt mariés avec leur propre cellule familiale ? Ou bien, sont-ils, comme nous l'avons évoqué, accueillis par un ménage de leur parenté ? A quel moment et sous quelle forme les migrants forment-ils leur propre unité domestique ?

Il faudrait aussi avoir des observations censitaires successives pour savoir comment évolue la structure familiale des ménages urbains en fonction de la migration. Les ménages dont le chef est un migrant ont-ils toujours tendance à regrouper plusieurs noyaux familiaux, comme c'est souvent le cas en milieu traditionnel ou à se rapprocher d'un style de vie en famille nucléaire ? La proportion d'isolés dans les villes progresse-t-elle en fonction de l'augmentation du nombre de migrants ? Telles sont certaines questions que l'on peut se poser.

Ce qui rend difficile ce type d'observations c'est que, lors des analyses de recensements, il est rare que l'on publie des tableaux associant des caractéristiques «ménages», (type de ménage, taille du ménage, caractéristiques du chef de ménage) et des caractéristiques individuelles (âge, sexe, migrant-non migrant, lien avec le chef de ménage). Il faut faire des efforts en ce sens auprès des organismes de statistiques pour que débutent des analyses plus poussées des familles africaines en fonction de certaines caractéristiques individuelles.

2. STRUCTURES FAMILIALES ET ACCES A L'EMPLOI

Les familles sont avant tout des structures d'hébergement pour le migrant, c'est donc à ce rôle que l'on pense d'abord, mais héberger un migrant c'est souvent aussi l'aider à trouver un emploi, voire dans certains cas créer un emploi en aménageant ou en développant les activités familiales (GIBBAL, 1981).

L'importance des emplois dans le secteur dit formel de l'économie, l'habitude qu'ont les jeunes d'être utilisés comme aides-familiaux et les adultes de recourir à cette aide, la prééminence des réseaux de connaissance dans l'attribution des postes éventuellement disponibles sur le marché formel de l'emploi, ces trois facteurs concourent à faire des réseaux familiaux de véritables «agences pour l'emploi». Les structures familiales tantôt suscitent explicitement la migration (en attirant un migrant pour occuper un «poste» disponible) tantôt l'accompagnant en aidant le migrant à se situer sur le marché du travail. La recherche d'un emploi pour le migrant est, en effet, une stratégie obligée pour les familles qui accueillent puisqu'elles sont plus ou moins contraintes par la coutume d'héberger le nouveau venu. Autant l'aider à trouver un emploi qui lui permettra, soit d'acquérir l'autonomie domestique, soit de contribuer aux dépenses du ménage qui l'héberge.

La formule de «l'aide-familial» est la forme la moins satisfaisante d'emploi proposée au migrant. S'il est très jeune, c'est souvent ce premier travail qu'il sera contraint d'accepter. Les filles sont particulièrement destinées à ces emplois où l'on est corvéable à merci et sans revenu déterminé. Combien de petites filles viennent des villages à la ville pour aider une tante revendeuse de pagnes ou de produits préparés à la maison ! Beaucoup parmi elles s'inséreront peu à peu dans les réseaux commerciaux féminins si efficaces dans les villes d'Afrique de l'Ouest.

Plus proches d'un emploi au sens strict du terme sont les petits métiers que secrètent les activités informelles de l'économie urbaine. Les artisans, petits commerçants sont les grands pourvoyeurs d'emplois des villes africaines. Ces emplois sont certes précaires, sous-payés mais, néanmoins, assurent en général le vivre et parfois le couvert à ceux qui sont embauchés. Les recrutements, dans ce secteur, se font essentiellement par les réseaux familiaux. Il arrive souvent qu'on fasse venir du village un neveu, un cousin parce qu'on cherche un aide pour la menuiserie, le garage, un tâcheron de plus pour un patron maçon, etc. Ces petites entreprises familiales utilisent le réservoir de main-d'oeuvre que constitue le monde rural. Elles y trouvent une main-d'oeuvre bon marché, docile, soumise au patron non seulement par les rapports d'entreprise mais aussi par leur position dans la famille. Celle-ci est fréquemment une micro-entreprise et les migrations vers les villes peuvent être facilitées par les créations d'emplois au sein des familles dans le cadre d'activités artisanales, commerciales ou de service. Un certain nombre de migrants urbains sont donc, quant à leur statut économique, dans des situations proches de celles qu'ils avaient dans la famille villageoise : leur production et leur revenu sont intégrés à ceux de l'ensemble familial. La migration de jeunes ruraux contribue au maintien, dans les familles urbaines, d'un type de famille jouant le rôle d'«unité de production».

Que deviennent ces nombreux tâcherons à mi-chemin entre le statut d'aide-familial et de salarié lorsque le travail vient à manquer ? Retourment-ils au village ? Restent-ils en ville à la recherche d'un hypothétique emploi ? Sont-ils aidés par la «famille-entreprise» qui les avait employés ? Les études sur l'artisanat des villes devraient s'intéresser plus à cet aspect de la création d'emploi en milieu informel. En effet, ces emplois, créés à peu de frais, sont aussi très instables et sujets à des avatars conjoncturels.

Ce sont les emplois du secteur moderne et, avant tout, le statut «vedette» de fonctionnaire qui représentent l'objectif ultime du migrant (ceci est moins vrai pour les femmes qui ont une prédilection pour l'activité commerciale). Là encore, en dépit de recrutements qui sont, en théorie, parfaitement codifiés et rationalisés, les réseaux de connaissance, les recommandations familiales sont le «sésame», non pas suffisant mais nécessaire, de l'accès à ces emplois.

Pour une partie des migrants, l'insertion professionnelle urbaine signifiera justement l'accès à un emploi salarié dans le meilleur des cas qu'ils occuperont en raison de leurs compétences personnelles (de la simple débrouillardise au diplôme) et dont ils tireront des revenus personnels. Il y a donc progressivement dissociation entre appartenance à une famille et appartenance à une unité productive.

Les familles urbaines, bien qu'elles exercent encore un contrôle sur les revenus, voient progressivement diminuer leur rôle d'unités économiques. Nombreuses sont maintenant celles où les liens entre les membres du ménage sont des liens domestiques et non plus des liens de production; le lieu de la production est ailleurs, au marché, dans les bureaux, dans les usines. L'unité familiale perd alors son rôle dans la production, la distribution des moyens de production et le contrôle de l'activité productive de ses membres. Dans de telles familles, s'instaureront de nouvelles relations entre parents et enfants, dominants et dépendants. En effet, les dépendants (fils et filles du chef de famille mais aussi migrants accueillis) deviennent, en termes de coûts, plus une charge qu'un avantage, ce qui pourrait bien modifier les comportements d'accueil des migrants familiaux.

3. LA FAMILLE, INSTRUMENT DU CONTROLE SOCIAL DES MIGRANTS

Si les familles offrent fréquemment à l'immigrant l'hébergement, si elles contribuent largement à sa quête d'emploi, elles exercent aussi de façon plus ou moins directe, selon le cas, un certain contrôle social sur le nouveau venu (voir l'exemple des Moba de Lomé, cité par Pontié, 1981). S'il demande l'assistance de membres de sa famille dans son intégration à la vie urbaine, il sera en retour considéré comme un dépendant du ménage qui l'accueille. Celui-ci représente en ville le lignage d'origine, veille éventuellement au respect de certaines coutumes, parfois surveille les relations nouées par le migrant. Les réseaux familiaux assurent une relative continuité entre village et ville. Ce contrôle est, toutefois, plus diffus que dans les familles villageoises où les activités de chaque membre de la concession sont aisément connues. Il y a deux domaines très sensibles où

les familles d'accueil exercent fréquemment un contrôle : celui de la disposition du revenu et celui de la nuptialité.

Les migrants sont majoritairement de jeunes adultes, donc des dépendants, dans le système très hiérarchisé des familles africaines. En milieu rural, le revenu de leur travail est encore souvent contrôlé collectivement, les anciens du lignage ayant autorité sur la façon dont seront utilisées les récoltes. Les activités non agricoles étant très peu nombreuses et peu rentables, il est difficile pour les jeunes d'avoir des revenus personnels. En ville, les mieux lotis, dotés d'un emploi, disposeront d'un revenu. Leur insertion dans une famille, ou les liens qu'ils entretiennent avec leurs parents citadins, contribueront à un certain contrôle de ce revenu : contre-prestation pour compenser l'hébergement, pression sociale incitant le jeune salarié à participer aux réseaux familiaux de solidarité, notamment pour des envois au village, etc.

Le choix d'un conjoint sera, lui aussi, sujet au contrôle (ou tout au moins aux essais de contrôle) de la part de la famille, présente en ville, du migrant. Encore que, assez souvent, les migrants concluent des unions au village, respectant ainsi le contrôle traditionnel exercé par le lignage.

Dans la famille traditionnelle, les entités familiales dépassent le plus souvent le noyau familial : père, mère et enfants. Les individus, même lorsqu'ils se marient, restent très insérés dans leur lignage. Dans le couple, chacun des lignages des époux veille jalousement au respect des prestations qui leur sont dues. Il ne conviendrait pas que des époux trop solidaires privilégient leur propre vie familiale au détriment des objectifs de leurs lignages respectifs.

La migration vers les villes crée une distance physique entre le migrant et son lignage d'origine. Les conditions sont-elles plus favorables à l'émergence de nouveaux ménages où les partenaires seraient plus solidaires et les objectifs des noyaux familiaux biologiques (parents, enfants) privilégiés par rapport à ceux des lignages ?

La migration urbaine a des effets divergents dans ce domaine de l'équilibre entre solidarités lignagères et solidarités à l'égard du noyau familial au sens strict. Le migrant n'étant plus sous le contrôle direct des instances de sa famille d'origine peut agir de façon plus autonome et donc, éventuellement, donner plus d'importance à sa propre cellule familiale, mais cette autonomie peut aussi conduire à une fuite des responsabilités familiales directes. Les hommes contractent alors des unions consensuelles fragiles qui, n'ayant pas reçu l'«aval» de la famille (l'accord des anciens des deux familles), ne les engagent pas. Femmes et enfants sont alors délaissés à la première occasion pour une nouvelle femme ou, plus simplement, parce que le groupe lignager peut faire valoir ses droits sur les revenus du migrant mieux qu'une épouse et des enfants sans véritable «statut» officiel. La migration a probablement, en matière d'unions, des effets contradictoires, dans certains cas, entraînant des unions plus soudées mais, plus souvent, conduisant à des unions plus instables. L'accroissement rapide des ménages dirigés par une femme, mariée à un polygame qui ne réside pas avec elle, veuve ou divorcée, est, dans certaines villes africaines une manifestation de la précarité des unions.

Pour les femmes, la migration signifie en général une fuite de la dépendance vis-à-vis de la famille paternelle ou d'un mari. C'est avant tout un essai pour acquérir l'autonomie. Les villes africaines comptent de brillantes personnalités féminines qui ont réussi à s'affirmer dans le commerce, voire dans la petite industrie et auxquelles la réussite financière permet de « parler haut », y compris à leur famille d'origine.

Si les familles, par l'intermédiaire de certains de leurs représentants déjà urbanisés, continuent à exercer un certain contrôle sur les nouveaux migrants, souvent des jeunes, cette tutelle est probablement moins pesante, moins présente qu'en milieu villageois et l'on dit fréquemment que la migration est, pour les jeunes, l'occasion d'échapper à leur position de dépendant dans la hiérarchie familiale traditionnelle et d'acquérir plus d'autonomie.

Un des indicateurs statistiques du contrôle social et de l'autonomie des migrants en ville pourrait être l'âge moyen d'accès au statut de chef de ménage et l'âge moyen au premier mariage selon la durée de résidence en ville.

Au Ghana en 1960, dans la population âgée de 15 ans et plus, par exemple, le taux de chefs de ménage, l'effet de structure par âge ayant été contrôlé, est légèrement plus élevé dans la population migrante que dans la population sédentaire, cela en milieu rural comme en milieu urbain (tableau 2).

Tableau 2 : Ghana 1960. Proportion de chefs de ménage pour 100 personnes de plus de 15 ans - migrants et non migrants après correction de l'effet de la structure par âges.

	Migrants	Non migrants
Population urbaine	67,5 %	65,3 %
Population rurale	69,1 %	60,1 %

L'âge moyen auquel on devient chef de ménage est toujours moins élevé dans les villes qu'en milieu rural, signe indirect de ce que l'on y accède plutôt aux responsabilités. Si l'on reprend encore l'exemple du Ghana, on voit que, chez les hommes comme chez les femmes, la proportion de chefs de ménage dans chaque classe d'âge est plus élevée en ville (tableau 3 ci-contre).

Si le contrôle des anciens sur les jeunes diminue du fait de la migration, il n'est cependant pas absent. Il prend de nouvelles formes, peut-être plus diffuses, au sein des réseaux familiaux urbains. La marginalité de certains migrants, jeunes ou moins jeunes (délinquance, prostitution) est l'un des signes de ce que le contrôle ne s'exerce plus avec la même efficacité qu'en milieu villageois.

Le contrôle social sur le migrant et ses comportements d'insertion peut aussi s'exercer sur le domaine - si sensible en Afrique - de la descendance. L'étude des femmes migrées vers la ville pouvait donner des indications précieuses. Auront-elles, plus que d'autres, tendance à innover, à adopter des attitudes différentes de

Tableau 3 : Taux (en %) de chefs de ménage selon le sexe, l'âge et la résidence. Ghana 1970.

Groupes d'âges	Hommes		Femmes	
	urbain	rural	urbain	rural
15 - 19 ans	6,5	4,4	4,1	3,0
20 - 24 ans	38,7	26,5	16,0	9,1
25 - 29 ans	70,3	52,6	21,6	11,2
30 - 34 ans	82,0	68,0	28,6	15,7
35 - 39 ans	86,8	77,6	33,6	19,4

Source : Recensement 1970

la tradition ou bien respecteront-elles les normes habituelles ? Cette question est d'importance pour l'évolution de la fécondité dans les villes. Là encore se combineront objectifs économiques et objectifs familiaux. Les choix que feront les femmes en matière de fécondité seront certainement infléchis par leur migration vers la ville, le moment où celle-ci s'est produite dans leur cycle de vie, le type d'insertion qu'elles ont atteint - notamment le degré de proximité des services de santé auxquelles elles sont parvenues.

VUE D'ENSEMBLE

Nous avons ici limité le propos à l'étude du rôle des structures familiales dans l'insertion des migrants. On laisse ainsi de côté certains effets macro-démographiques qui agissent eux aussi sur les structures familiales et sur leur capacité d'accueil de nouveaux migrants. Le plus visible est l'effet des migrations sur la répartition par sexe des adultes dans les grandes villes. Certaines ont un excédent masculin, d'autres un excédent féminin. Ces déséquilibres d'effectifs peuvent avoir un effet sur le calendrier de la nuptialité comme sur les formes du mariage (polygamie plus ou moins fréquente).

Ayant développé ici le seul point de vue des familles urbaines, nous n'avons pas examiné les migrations en tant que flux et reflux d'individus entre familles urbaines et familles rurales. Il est pourtant certain que le mouvement migratoire entretient une relation très vivante entre ces deux milieux et évite la cristallisation de deux mondes imperméables l'un à l'autre (GIBBAL, 1981), ce qui est globalement favorable à l'insertion des nouveaux urbanisés.

Enfin, l'afflux de migrants dans les villes crée une pression sur les revenus des ménages urbains qui doivent amortir en partie les coûts sociaux de ces arrivées. Mais ces arrivées améliorent aussi le rapport entre population d'âge actif et population à charge, mettant peut-être les populations urbaines en situation globalement plus favorable que les populations rurales. Celles-ci subissent une

ponction en hommes et femmes d'âge actif dans lesquels avaient été investis des coûts d'éducation, d'entretien, investissements «démographiques» qui ne profiteront au milieu rural que si les migrants envoient une part suffisante de leurs éventuels revenus à leur famille d'origine.

On le voit, le champ des recherches à faire est vaste et leur enjeu, primordial, car l'exode rural vers les villes n'est pas un simple phénomène conjoncturel. Il est structurel dans les économies africaines d'aujourd'hui. Si les familles ont, jusqu'ici, été les premières structures d'accueil en milieu urbain et ont largement contribué à amortir les tensions qui découlent inévitablement de l'afflux massif de nouveaux venus, il est temps de mieux comprendre comment évolue cette prise en charge, quelle surcharge elle impose aux ménages urbains, comment elle modifie les normes de comportement au sein des familles afin de prévenir les situations critiques génératrices d'anomie que l'on commence à observer dans certaines métropoles africaines, et d'identifier les mesures politiques, économiques et sociales qui pourront faire de la migration non plus seulement une stratégie de survie mais un rouage important du changement social et de l'innovation.

BIBLIOGRAPHIE

- ANTOINE P., GUILLAUME A., 1986 : «Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés», In : Les familles d'aujourd'hui AIDELF n° 2.
- BOUQUILLON-VAUGELADE C., VIGNAC-BUTIN B., 1972 : Les unités collectives et l'urbanisation au Sénégal. Etude de la famille Wolof, In : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. CNRS, Paris.
- Cahiers d'Etudes Africaines, 1981 : Villes Africaines au microscope, n° 81, vol. XXI, 1-3, n° 81-83.
- DESCLOITRES R., 1972 : Evolution des structures familiales et migrations à Abidjan. Incidence de la parenté sur l'urbanisation en Afrique Noire, In : La croissance urbaine en Afrique Noire et à Madagascar. Ed. CNRS, Paris.
- DINAN C., 1977 : Pragmatists or feminists ? The professional single women of Accra Ghana. Cahiers d'Etudes Africaines, Paris, vol. 17, n° 65.
- DUPONT V., 1986 : Dynamique des villes secondaires et processus migratoire en Afrique de l'Ouest. Le cas de trois centres urbains en région de plantation au Togo : Atakpamé, Kpalimé, Badou. Etudes et thèses. Edition de l'ORSTOM.
- GIBBAL J.M., 1981 : Loin de Mango. Les Tiokossi de Lomé, Cahiers d'Etudes Africaines, Paris. Vol. 21 (1-3) n° 81-83 villes africaines au microscope.
- LOCOH T., 1984 : Fécondité et famille en Afrique de l'Ouest : le Togo méridional contemporain. Travaux et Documents de l'INED, Paris n° 107.
- LOCOH T., 1987 : «Structures familiales et changements sociaux en Afrique Noire. Un éclatement des structures traditionnelles ? In : D. TABUTIN «Les populations africaines», à paraître. L'Harmattan, Paris.
- MAC GAFFEY J., 1983 : The effect of rural-urban ties ; kindship and marriage on household structure in a Kongo village. Canadian Journal of African Studies. Vol 17, n° 1.
- OSMONT A., 1981 : «Stratégies familiales. Stratégies résidentielles en milieu urbain». Cahiers d'Etudes Africaines, 81-83. Vol. 21. 1-3.
- STICHTER S., 1985 : Migrant laborers. African Society today. Cambridge University Press. Cambridge.
- SADIO A., 1985 : Fécondité générale et fécondité légitime : analyse différentielle. in Nuptialité et Fécondité au Sénégal. Y. CHARBIT ed. Travaux et Documents de l'INED, Paris, n° 112.